

Luxury Estate SARL-S
18, route de Capellen
L-8279 Holzem
Autorisation d'établissement n°10108436/1
N°TVA LU31965758
+352/661.336.874
luxuryestatelu@hotmail.com
www.luxuryestate.lu



Barèmes des honoraires :

La commission de vente

La pratique au Luxembourg est que le client, faisant appel à un professionnel de l'immobilier, est tenu de payer la commission. De ce fait, les frais d'agence sont généralement dus par le vendeur dans la mesure où ce dernier signe un mandat de vente avec l'agence.

Toutefois, dans la mesure où la prestation de service de l'agent n'est pas rendue au seul vendeur mais aussi à l'acquéreur, un partage de commission peut être envisagé.

Par conséquent, il peut être prévu dans une annonce la formulation suivante :
prix de vente 400 000 Euros, les honoraires de l'agence seront à la charge du vendeur.
Une commission à charge de l'acheteur peut-être également prévue si l'acquéreur signe un mandat de recherche.

Nos commissions pour la vente s'élèvent en principe à 3% + TVA 17% pour toute transaction.

La location d'un logement

Les frais d'agence pour la location s'élèvent en principe à 1mois de loyer +TVA 17%. Ils sont à la charge du locataire sauf spécification différente de l'annonce.